

Motion des enseignants du collège la Grange aux Belles

Les élus au CA du collège la Grange aux Belles, réunis le 6 février 2024, manifestent leur rejet de la réforme du collège, ils se dissocient de ces mesures qui instaurent un tri social et scolaire des élèves. Ils expriment leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

C'est avec la plus grande colère que nous avons pris connaissance de la réforme dite du « Choc des savoirs » annoncée par Gabriel Attal et que vous avez réaffirmée le 11 janvier 2024, lors de la cérémonie de passation de pouvoir, réforme que nous dénonçons et rejetons. Parmi les nombreuses mesures qui vont au rebours des valeurs de la devise républicaine, pourtant portée comme un étendard par le « Choc des savoirs », nous dénonçons particulièrement la mise en place de « groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles », et ce, en mathématiques et français.

Par cette réforme, le gouvernement témoigne d'un mépris pour les valeurs républicaines dont il se réclame pourtant et méconnaît gravement les processus d'identification des adolescents.

- La mise en place de groupes de niveau va à l'encontre de toute la recherche scientifique française et internationale des dernières années car ils entérinent un système élitiste où le tri scolaire et social devient une norme profondément inique que nous condamnons ardemment. L'hétérogénéité est une nécessité à la fois sociale et pédagogique. Ces groupes, prévus en mathématiques et en français, ne respectent ni le sens de l'intérêt général de notre nation ni les principes républicains d'égalité et d'inclusion.
- L'appartenance à tel ou tel groupe retentit sur le processus de l'identité personnelle et sociale de l'élève, ce qui a forcément des conséquences sur son implication dans les apprentissages et dans l'estime de soi. Enfermer des élèves fragiles dans des groupes ne peut que générer un mal-être profond, voire de l'anxiété. Il y a là le risque d'une forme de ségrégation dont personne, assurément, ne sera bénéficiaire. L'égalité ne se décrète pas, pas plus qu'elle ne se déguise sous un même uniforme. elle se construit par la mixité et par le faire ensemble au sein de nos établissements comme au sein de nos classes.
- Nous dénonçons ainsi le vocabulaire belliciste et réactionnaire de nos dirigeants (« réarmement civique » de notre jeunesse, dernière expression sur X de notre Ministre) qui ne correspond pas aux valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, fondements des savoirs que nous transmettons chaque jour.

Par cette réforme, le gouvernement témoigne d'un profond mépris à l'égard de tous les enseignants et de leur travail : réformes mises en place dans la précipitation et abrogées de même, utilisation d'outils inadaptés :

- En mettant en œuvre cette réforme, le gouvernement abroge de fait la mise en œuvre « d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, » en 6ème mise en place à la rentrée 2023 et ce sans même avoir pris le temps de l'évaluer. Cette abrogation de fait témoigne à nouveau d'un profond mépris à l'égard des enseignants de français et de mathématiques et des directions de collèges qui ont tout fait, lors de la rentrée 2023, pour s'adapter et répondre aux exigences soudaines et impérieuses d'une administration de plus en plus décorrélée des besoins des élèves.

Par cette réforme, le gouvernement reproduit les mêmes erreurs que lors de la réforme des lycées, réforme largement critiquée et en partie abrogée depuis : disparition des groupes classe, emploi du temps éclatés allant à l'encontre du bien être des élèves et des enseignants.

- Sur le plan pédagogique, la mise en place de cette réforme sonne le glas des projets de classes (sorties scolaires, séjours pédagogiques...) puisqu'elles seront désarticulées par les groupes. Les professeurs de mathématiques et de français ne pourront plus assurer le suivi personnalisé des élèves en tant que professeurs principaux puisqu'ils n'auront plus de classes entières.
- En termes d'emploi du temps, la mise en place concrète des groupes de niveau relève d'un casse-tête et va donc engendrer une nette dégradation des conditions de travail des enseignant.e.s, des conditions d'études des élèves et donc du bien-être de toutes et tous.

Concrètement les moyens à notre disposition ne permettent pas de financer les groupes de niveau. Si cela doit voir le jour, ce sera obligatoirement au détriment des ½ groupes existants aujourd'hui et ce dans toutes les matières. Nous serions ainsi contraints de renoncer à une partie des activités orales en demi groupe en langues, à la pratique expérimentale en sciences ou bien aux demi groupes existants en 4ème et 3ème en français, en maths ou en sciences. Notre dotation horaire globale montre ainsi pour le collège la Grange aux Belles 17h fléchées pour les groupes de niveaux (donc potentiellement obligatoires). Or elle n'a augmenté que de 3h par rapport à l'an passé. Si l'on met de coté les 4h des anciens groupes 6ème ce sont encore 10h de cours qui vont devoir être pris sur d'autres matières et sur d'autres niveaux. L'égalité des chances et l'offre pédagogique ambitieuse de notre établissement sont mises à mal.

Nous demandons l'abrogation de cette réforme et la mise en œuvre de classes à effectifs réduits pour tous, a contrario de ce qui se pratique actuellement dans nombre d'établissements scolaires. Pour rejoindre les moyennes de l'OCDE et accompagner de façon encore plus individualisée les élèves, il faut non pas fermer des classes mais les laisser ouvertes et en réduire les effectifs.

Nous demandons des moyens pour accompagner et soutenir nos élèves dans leur réussite au sein de classes hétérogènes seul rempart contre la ségrégation et la reproduction sociales.

Nous demandons enfin un plan d'urgence pour accompagner tous les élèves à besoin particulier au sein de ces classes hétérogènes grâce à des personnels formés, payés décemment et valorisés

Nous défendons :

- un collège où personne n'est marginalisé,
- un collège qui lutte contre la ségrégation et contre les inégalités sociales,
- un collège qui émancipe chacune et chacun
- un collège qui favorise le bien-être de toutes et de tous.

Ainsi, forts du Code de l'Éducation et de son article R. 421-2 qui précise que « l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves » relèvent de la seule compétence de l'établissement scolaire et par voie de conséquence de son conseil d'administration, **nous refuserons de mettre en œuvre les groupes de niveaux à la rentrée 2024.**

Nous sommes en grève pour défendre notre métier dans une école publique de qualité qui doit garantir à tous.tes les élèves l'assurance de réussir leur scolarité dans les meilleures conditions.

Les professeurs du collège la Grange aux Belles.